

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique

De : "> José BABOT (par Internet)" <jose@babot.fr>

Date : 18/10/2017 22:42

Pour : ddcssp-ep-carriere-poulignystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-joint le texte de ma contribution à l'enquête ouverte en Mairie de Pouligny concernant la demande d'ouverture d'une carrière déposée par les établissements Moreau.

J'ai écrit cette contribution dans une optique strictement professionnelle, développant les aspects hydrogéologiques en relation avec mes qualifications. (Vous pouvez consulter [ici](#) mon CV à jour d'avant ma retraite professionnelle en 2009).

Je me suis permis, également, de donner un avis sur les poussières et les bruits, avis peu argumenté, car je ne suis pas spécialiste de ces disciplines ; mais mon expérience vécue sur des sites d'exploitation me laisse un doute sur l'efficacité des dispositifs trop simples tels que ceux qui sont proposés.

En espérant que vous prendrez en compte cette contribution, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à mes sentiments les meilleurs.

--
José Babot
36220 Sauzelles

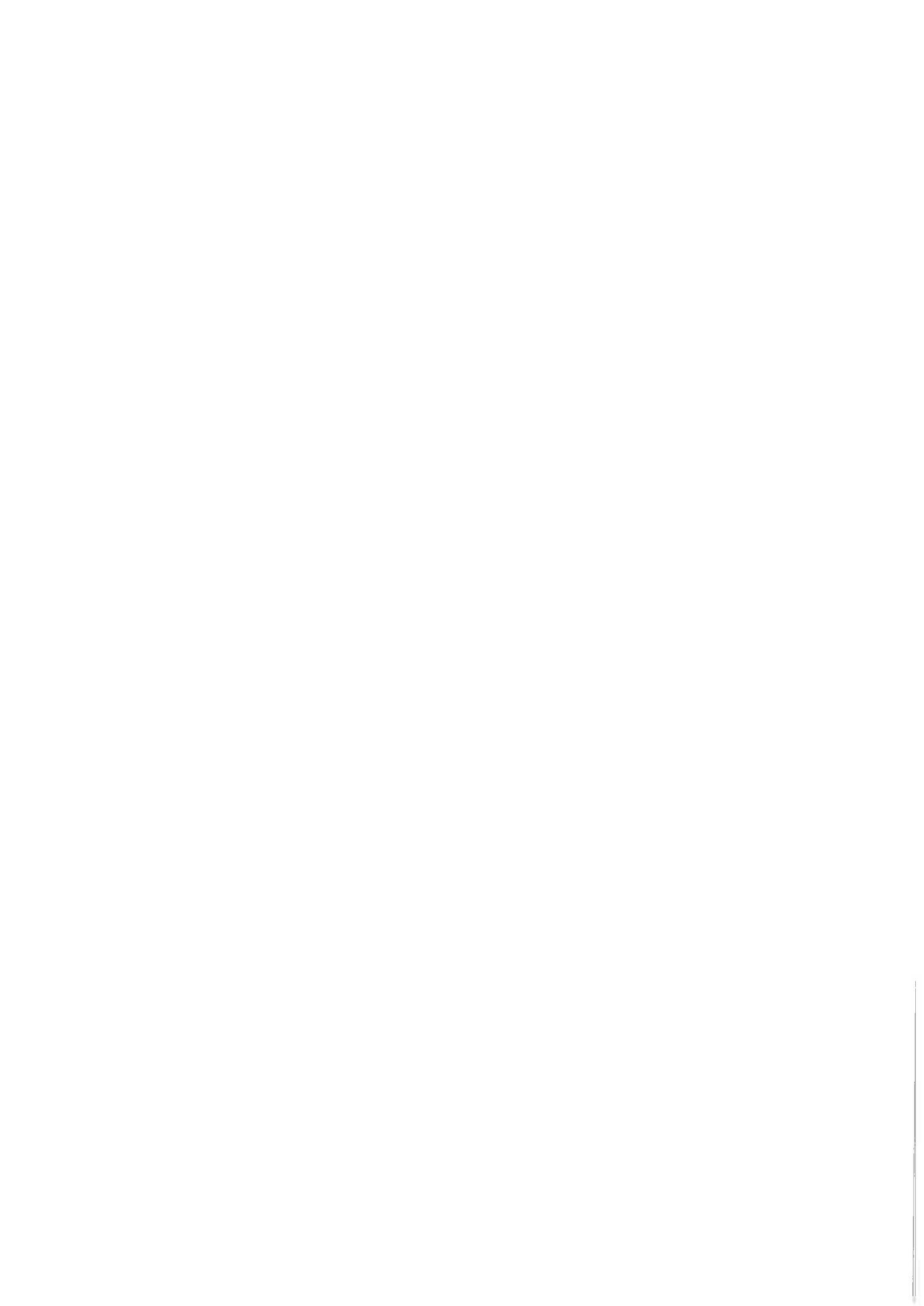


Garanti sans virus. www.avast.com

— Pièces jointes : —

Enquête commentaires J Babot.pdf

863 Ko



José BABOT
Ingénieur Géologue
10 route du Blanc
36220, Sauzelles
Tél 0608238750
Mél jose@babot.fr

mercredi 18 octobre 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je viens de prendre connaissance du projet d'ouverture de carrière déposé par les sociétés Moreau et Gabillon sur la Commune de Pouligny Saint Pierre, projet soumis à l'enquête publique.

En raison de mon passé professionnel (j'ai passé les 25 dernières années de mon activité professionnelle à travailler sur les pollutions industrielles des sols et des eaux souterraines), j'ai lu avec attention le Document G, Volet hydrogéologique de l'Étude d'Impact, rédigé par le bureau d'étude HYGÉO.

Ce rapport est complet, et de qualité, autant que je puisse en juger.

S'il conclut à un impact *sur la qualité des eaux de la nappe du Jurassique supérieur [...]* considéré comme faible à négligeable, cette conclusion est assortie de recommandations sur les pratiques d'exploitation et d'entretien des engins. La liste, non exhaustive, est la suivante :

- aucun stockage d'hydrocarbures sur le site ;
- la pose systématique d'un bac de rétention mobile lors des remplissages de carburant du réservoir de la pelle hydraulique (ceux des camions étant remplis hors site),
- le remplissage des réservoirs des matériels mobiles au-dessus de l'aire étanche munie d'un déshuileur-dégraisseur, prévue sur l'aire de traitement ;
- des contrôles de la nature précise des remblais utilisés et de la tenue d'un registre de réception des remblais comportant la nature, le volume/poids et l'origine des remblais.

Ces recommandations semblent triviales, mais l'expérience prouve que, dans une carrière en exploitation, en raison d'impératifs de météo, de production, de personnel etc. on peut avoir tendance à « oublier » l'une ou l'autre de ces prescriptions. D'autre part, un accident ou incident impliquant des fuites d'hydrocarbures ne peut être écarté en 30 ans d'exploitation. La procédure à

appliquer est clairement définie dans le rapport HYGÉO, mais, là encore, le sera-t-elle le jour de l'accident dans 5, 10 ans ?

Il m'apparaît donc indispensable, si le projet voyait le jour, de mettre en place des moyens adéquats pour vérifier le respect strict de ces dispositions. Il est hélas probable que les contrôles de routine effectués par la DREAL ne soient, dans ce cas, pas suffisants : sur des installations classées de cette importance, la visite de l'inspecteur se fait en moyenne tous les 5 ans. Il faudra donc trouver un système de contrôle efficace et effectif.

En effet, page 39, le rapport stipule :

L'impact du projet de carrière sur les eaux exploitées par les captages AEP de la Gare et de la Source Gombault sur la commune de FONTGOMBAULT est considéré comme **faible, sauf en cas de pollution accidentelle** au droit de la carrière où les **risques** peuvent devenir **significatifs** compte tenu de la situation du projet en amont (certes indirect) des captages et du contexte karstique développé au sein de l'aquifère du Jurassique supérieur, malgré leur éloignement (4,8 et 5,6 km respectivement). Ces risques de contamination resteront **toutefois peu probables** compte tenu des dispositifs prévus exposés au paragraphe 8.2 supra.

Le caractère **peu probable** des impacts est donc clairement conditionné par le respect strict des dispositions évoquées ci-dessus.

En outre, la circulation des eaux en milieu karstique est difficile à appréhender complètement en raison du caractère discontinu des circulations : tout se passe comme s'il s'agissait d'un enchevêtrement de tuyaux plus ou moins connectés entre eux, avec siphons et clapets anti-retour, mais dont nous n'avons pas le plan. La piézométrie n'est alors qu'indicative et ne suffit pas à connaître tous les écoulements, chaque piézomètre pouvant mesurer un *tuyau* différent. Je n'en veux pour preuve que les résultats des essais de traçage qui ont permis de connaître l'alimentation de la source Gombault en provenance des pertes de Douadic. Ces pertes n'alimentent pas le forage de la Gare pourtant situé entre les deux. Mais alors d'où vient l'eau du forage de la Gare ? Et aussi comment sont alimentés les forages de Lureuil et de Douadic apparemment en amont hydraulique, mais peut-être seulement en apparence ?

Il serait très utile de compléter l'étude HYGÉO par un essai de traçage à partir, par exemple, du piézomètre PZT¹ ; ce traçage serait réalisé après le forage des piézomètres de contrôle PZ2 et PZ3, afin de vérifier qu'ils sont bien capables d'intercepter des pollutions accidentelles sur la (future éventuelle) carrière. Dans le cas contraire, ils ne serviraient qu'à connaître le niveau des eaux souterraines, et il faudrait en forer d'autres à des emplacements appropriés. Dans tous les cas, un programme de surveillance de la qualité des eaux de ces piézomètres doit être mis en place par un bureau spécialisé compétent. Cela paraît simple mais est plus complexe qu'il n'y paraît : il faut déterminer de façon argumentée le protocole de prélèvement, la fréquence des prélèvements et la nature des analyses à pratiquer ainsi que les grandes lignes de l'interprétation des résultats.

En conclusion, du point de vue hydrogéologique, l'exploitation éventuelle de la carrière poserait des problèmes plus complexes que la lecture superficielle du rapport HYGÉO ne pourrait le laisser penser. **Il est nécessaire de prévoir**, dès l'arrêté d'autorisation, s'il est pris, **des modalités de contrôle strictes du respect des préconisations d'HYGÉO**. D'autre part, **il est nécessaire, afin de s'assurer de la protection des eaux distribuées par le SIERF, de procéder à des compléments d'étude visant à connaître le cheminement des eaux sous la zone de carrière et leur exutoire.**

1 Un collègue ingénieur géologue me signale que cet ouvrage n'est pas conforme aux règles de l'art : « L'étude hydrogéologique réalisé par HYGEO s'appuie sur le suivi d'un Piézomètre posé n'importe comment sans massif filtrant et sans tête de protection, ce qui ne respecte pas à mon avis les règles du périmètre de protection même éloigné des captages de Fontgombault. Depuis 2 ans, ce forage probablement non déclaré au code minier est un point de vulnérabilité de la nappe et on s'en sert comme référence pour définir la cote d'exploitation... »

Un essai de traçage est indispensable. Un protocole de surveillance des eaux souterraines doit être mis en place sur des piézomètres convenablement implantés afin de détecter toute pollution accidentelle des eaux souterraines ; **un plan d'action doit être défini en cas de pollution détectée.**

Il est évident que **ces exigences sont coûteuses** en temps et en budget. Leur nécessité n'est que la **conséquence du choix de l'implantation du projet** à l'intérieur du périmètre de protection de la Source Gombault et du forage de la Gare exploités par le SIERF et alimentant plusieurs communes. Le choix de cette implantation dans le Parc Naturel de la Brenne et dans le périmètre de protection des captages du SIERF reste une énigme pour moi, alors que le niveau visé affleure sur des grandes surfaces dans toute la région, de Douadic à Saint Pierre de Maillé et de Fontgombault à Tournon Saint Martin (voir carte en annexe, extension du niveau exploité J5e).

D'autre part, je ne peux passer sous silence les analyses des effets des poussières et du bruit. Je n'ai pas de compétences particulières en la matière, mais simplement de l'expérience en exploitation de carrière, glanée dans différents postes et entreprises. Il est difficile de croire qu'un arrosage parcimonieux des pistes suffira à prévenir les envols de poussière gênant pour le voisinage. Les poussières proviennent également de l'ensemble de la carrière par temps sec et venteux, mais sont aussi amenées par les camions, surtout s'ils circulent débâchés. A titre d'exemple, j'ai été interpellé sur une carrière où je travaillais par un riverain habitant à 500m environ de l'exploitation qui se plaignait de poussières dans son vaisselier !

Il en va de même du problème du bruit. Le calcul de l'émergence a beau être rassurant, il est indubitable que les habitants à 300 – 500 m du site entendront (à longueur de journée pour certains) des bruits typiques de la carrière, bruits auxquels il leur faudra s'habituer (!) : Bips de recul des engins, brise-roche, grincements des cribles et concasseurs etc.

Il sera nécessaire, de prévoir des mesures plus efficaces que celles annoncées dans les documents de l'enquête publique **pour la protection des habitants des hameaux voisins contre le bruit et la poussière**

Les études complémentaires en matière de protection des captages de Fontgombault, la surveillance hydrogéologique et les mesures nécessaires à une protection efficace des riverains contre le bruit et la poussière, seront lourdes et devraient justifier le déplacement du projet vers des zones moins sensibles.

Avec mes remerciements pour l'intérêt que vous porterez à mes remarques, croyez, Monsieur le Commissaire, à mes sentiments les meilleurs.



Illustration 1: Extrait de la carte géologique : Extension du niveau J5e en bleu clair.